

PRINCIPALES MALADIES CONTAGIEUSES : MESURES A PRENDRE EN MILIEU SCOLAIRE

Guide des conduites à tenir en cas de maladies infectieuses en collectivité

Haut conseil de santé publique – septembre 2012

MALADIES	EVICION DU MALADE	EVICION DES FRERES ET SOEURS	MESURES A PRENDRE
COQUELUCHE	OUI , pendant la durée du traitement antibiotique	Non	Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
GALE	OUI , pendant 72h	Non	Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
GRIPPE	NON , cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Application des mesures d'hygiène.
HEPATITE VIRALE A	OUI , 10 jours à compter du début de la maladie	Non	- Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives. - Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
HEPATITE VIRALE B-C	NON	Non	- Respecter les procédures habituelles de soin en présence de sang.
IMPETIGO	NON si lésions protégées OUI 72h après le traitement antibiotique si lésions étendues et non protégées	Non	Renforcement des mesures d'hygiène individuelles et collectives. Couverture des lésions par pansements.
INFECTION PAR LE VIRUS DE L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE	NON	Non	Respecter les procédures habituelles de soins en présence de sang.
MENINGITE CEREBRO-SPINALE (bactérienne)	OUI , jusqu'à guérison clinique.	- Non - prophylaxie des sujets contacts.	Alerter le SMS pour la prise en charge des sujets contacts.
MENINGITE VIRALE	NON , cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Application de mesures d'hygiène.
OREILLONS	NON , cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
PEDICULOSE	Non	Non	- Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école. - Traiter les coussins et literies de l'établissement.
ROUGEOLE	OUI , 5 jours après le début de l'éruption.	Non	- Application des mesures d'hygiène. - Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
RUBEOLE	NON , cependant la fréquentation de la collectivité pendant la phase aiguë de la maladie n'est pas souhaitable.	Non	Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
SCARLATINE et infections à streptocoques	Oui , 2 jours après le début du traitement antibiotique.	Non	Application des mesures d'hygiène.
TEIGNE	Oui , jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant d'un traitement adapté.	Non	- Renforcer les mesures d'hygiène. - Nettoyage des jouets.
TUBERCULOSE	Oui , jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la non-contagiosité.	Non	- Appliquer les mesures d'hygiène. - Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.
VARICELLE	Non	Non	Informé le personnel de l'école et les parents de l'existence de cas dans l'école.

Il est demandé aux chefs d'établissement de prévenir le service promotion de la santé départemental (SMS) pour mesures à prendre.

TEL : 04 57 08 70 70